



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des
Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DE MARS 2019

I. INTRODUCTION

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays tout au long du mois de mars 2019. Ce rapport se veut modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violations des droits humains commis au cours du mois concerné.

Nous procéderons dans un premier temps par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche permet de mieux apprécier la situation des droits humains dans l'espace et dans le temps considérés.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité quasi permanente dans tout le pays, insécurité caractérisée par des exactions de toutes natures et des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes militants du parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre :

- des non membres de leur parti en vue de les contraindre à adhérer à leur idéologie,
- des citoyens sans moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées soit pour les élections de 2020, soit pour la construction des infrastructures de ce parti, soit encore pour financer les fêtes organisées par le même parti.

La paix et la tranquillité de la population ont également été menacées par

- des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques et dans les ménages,
- des attentats à la grenade aussi bien dans les ménages que dans les bistros.

Au plan politique, nous nous appesantirons sur les différentes contributions forcées qui sont imposées à une population sans moyens et sous le poids d'une pauvreté grandissante au jour le jour.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les victimes de telles violations étant surtout les présumés opposants politiques et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD.

Les principaux auteurs des arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des policiers. Les personnes arrêtées sont souvent tabassées et conduites parfois dans les cachots clandestins si elles ne sont pas directement tuées. Pour la population, ce sont les Imbonerakure et les agents du SNR qui sont les plus actifs dans ces actes. Ces jeunes, sans foi ni loi, sont parvenus à s'imposer au-dessus de la police et cela, dans plusieurs localités du pays.

Notre rapport se penchera deuxièmement sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en tentant de faire ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par les découvertes macabres de cadavres dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants développés dans le présent rapport sont, selon la population, également attribuables aux Imbonerakure et aux agents du SNR.

Notre rapport ne laissera pas de côté les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre.

Avant de conclure notre rapport, nous reviendrons sur quelques propositions et recommandations dans le but d'inciter les pouvoirs publics à reconsidérer la situation des droits de l'homme qui, dans notre pays, tend à se compliquer du jour au lendemain.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du point de vue sécuritaire

Au cours du mois de mars 2019, comme évoqué dans l'introduction, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées, dans tous les coins du pays, tantôt par les exactions des Imbonerakure, tantôt par des attaques de groupes ou de personnes armés non identifiés, aussi bien dans les ménages que dans les bistrots.

2.1.1. Des menaces et bavures des Imbonerakure.

1- En date du 9 mars 2019, depuis 5 heures du matin, dans toutes les rues des quartiers Amsar, Nyamparahara I et II, Kigwati I, II, III et IV, Résidentiel, Commercial, Rurama, Ndava I et II, au centre urbain de Cankuzo, des Imbonerakure dont certains munis d'arbres taillés à la forme de fusil, habillés de t-shirt du parti CNDD-FDD et portant des bottines militaires ont semé la terreur. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure faisaient des exercices physiques et sportifs, en prononçant des mots horribles pour effrayer des membres des partis politiques de l'opposition qu'ils considéraient comme leurs ennemis. Selon les mêmes sources, par après, ils sont montés sur Mahango, une montagne qui surplombe la ville de Cankuzo où ils ont tenu une réunion dont le contenu n'a pas été révélé. A leur retour, ils se sont rassemblés autour de 12 foyers de feu de charbon où ils grillaient de la viande qu'ils partageaient avec des autorités de la province comme :

- Pierre claver NAKUMURYANGO, conseiller principal du Gouverneur;
- Albert RUSABAGI, conseiller économique du Gouverneur;
- Léonidas TANGIRA, DPE;
- Révérien NDUGI, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD;
- NDANOBA, représentant provincial des Imbonerakure et
- Innocent NYANDWI, Administrateur communal de Cankuzo.

Ces festivités ont été clôturées vers 15 heures.

2- En date du 17 mars 2019 vers 14 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Issa, âgé de 37 ans, Imbonerakure et agent du SNR, originaire de ladite colline, a intimidé et menacé de mort un nommé HAVYARIMANA, militaire du camp Mukoni, province de Muyinga quand il était en congé chez lui. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure qui possédait un pistolet lui a dit qu'il pouvait le tuer. Selon les mêmes sources, cet Imbonerakure détenait cette arme depuis 5 mois.

2.1.2. Des attaques des bandes armées.

1- En date du 4 mars 2019, vers 20 heures, sur la colline Ngarama, zone Kayero, commune Mpinga- Kayove, province Rutana, des personnes non identifiées ont lancé une grenade chez un nommé Nterena au moment où il fermait la porte. Selon des sources sur place, la victime a été blessée et 3 doigts coupés. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kayero.

3- En date du 5 mars 2019, dans la nuit, sur la colline Gerangabo, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, Didace BIZIMANA, âgé de 32 ans, a été blessé au cours d'une attaque perpétrée par deux hommes non identifiés, armés de fusils. Selon des sources sur place, ces hommes armés ont également pillé dans deux boutiques de la localité et volé une somme d'argent inconnue.

2.1.3. Autres attaques armées.

1- Dans la nuit du 20 mars 2019, sur la colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Gervais HATUNGIMANA, âgé de 35 ans, Imbonerakure, a été blessé à son domicile par une grenade lancée par Célestin NITUNGA, policier, voisin et en poste au chef-lieu de la commune Buganda. Selon des sources sur place, les conflits fonciers sont à l'origine de cette attaque. Gervais HATUNGIMANA a été transféré à l'hôpital de Bujumbura pour des soins intensifs.

2- En date du 21 mars 2019, vers 21 heures, sur la colline Kinoso, zone Kabuye, commune et province Makamba, Damien NZAMBIMANA, âgé de 38 ans, a été grièvement blessé au niveau du ventre par balle tirée par un policier nommé NYABENDA alias Mukoca de la position de cette colline. Selon des sources sur place, ce policier a commencé à proférer des menaces contre un prénommé Willy l'accusant de sorcellerie et a tiré sur la victime croyant qu'il tirait sur celui qu'il accusait de sorcellerie. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Makamba avant d'être transférée, la même nuit, à l'hôpital régional de Kibuye, en province Gitega. Selon les mêmes sources, ce policier avait déjà commis plusieurs bavures du genre sans en être inquiet et ce jour il disait qu'il avait comme mission de tuer tous les pratiquants de la sorcellerie.

3- Dans la nuit du 24 mars 2019, sur la colline et zone Cewe, commune et province Kirundo, le nommé NSABINTORE, cultivateur et membre du parti FRODEBU, a été blessé au bras droit par une grenade lancée chez lui par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Kigozi pour des soins médicaux.

2.1.4. Des armes retrouvées.

Dans la matinée du 19 mars 2019, la police a déclaré avoir saisi des armes, des munitions et des effets militaires au domicile du colonel Dieudonné DUSHIMAGIZE alias Gangi, situé au quartier Gasekebuye de la zone de Musaga en commune Muha, Mairie de Bujumbura. La police a affirmé avoir découvert chez lui plusieurs armes composées de fusils, un pistolet, des chargeurs et plusieurs effets militaires lors d'une fouille perquisition. Des sources proches de la famille de ce colonel ont dénoncé une tentative de chercher de nouvelles charges à l'encontre de ce militaire impliqué dans l'affaire du putsch manqué de mai 2015 et actuellement sous les verrous. Elles ont affirmé que tout ce matériel militaire appartient à l'armée burundaise et que l'Etat –major n'a pas voulu récupérer son matériel dès son arrestation en novembre 2016. Ses proches ont dénoncé un complot à quelques jours du procès en appel à la Cour Suprême.

2.2. Du point de vue politique.

Au cours du mois de mars 2019, le côté politique a été dominé par des contributions forcées imposées à la population et la naissance d'un nouveau fils de l'opposition politique burundaise en l'occurrence, le parti dénommé CNL-le Conseil National pour la Liberté

2.2.1. Des contributions forcées pour les élections de 2020.

En date du 5 mars 2019, en commune Gatara, province Kayanza, Isidore GIRUKWISHAKA, DCE de Gatara a organisé une réunion à l'intention de tous les directeurs des établissements scolaires de cette commune. Selon des sources sur place, l'objectif de cette réunion était d'obliger aux directeurs des écoles de tenir à leur tour des réunions, le lendemain, dans leurs établissements respectifs pour que toutes les enseignantes aient contribué aux élections de 2020 avant le 8 mars 2019, jour de la célébration de la Journée Internationale de la Femme. Il leur a dit également que les enseignants devaient contribuer pour la construction du stade de Kayanza comme suit: 10.000 FBU pour ceux qui ont un niveau universitaire, 8.000 FBU et 6 000 FBU pour ceux qui ont respectivement les le diplôme de niveau A2 et D6.

2.2.2. D'autres formes de contributions forcées.

Au cours du mois de mars 2019, tous les élèves de l'ECOFO Mugendo, en commune Ntega, province Kirundo, devaient amener 10 à 15 briques cuites (coûtant chacune 30FBU) à l'école par jour pour la construction de la permanence communale du parti CNDD-FDD de Ntega. Selon des sources sur place, cette décision a été prise par Jean Bosco KARIKUNZIRA, Directeur de l'ECOFO Mugendo. Tout élève qui n'amenait pas ces briques était chassé de l'école. Selon les mêmes sources, les autorités communales et celles du parti CNDD-FDD ont obligé la population de contribuer à concurrence d'une somme de 3.000 FBU par ménage.

2.2.3. Démarrage officiel des activités du parti CNL.

En date du 10 mars 2019, le nouveau parti CNL dirigé par Agathon RWASA a ouvert solennellement sa permanence nationale située en commune urbaine de Mukaza, zone Rohero, quartier Rohero 2, sur le boulevard de l'aéronautique n°91 en Mairie de Bujumbura. Devant une foule nombreuse des représentants les démembrements de ce parti dans tout le pays, le leader du parti a indiqué que c'est le début d'un long combat : « Nous venons de commencer la lutte pour le pouvoir. Nous sommes déterminés à tout faire pour apporter un changement dans ce pays. Dans le bref délai nous allons organiser un congrès national qui sera suivi par plusieurs activités visant à préparer les élections de 2020 pour instaurer un pouvoir démocratique dans ce pays. Coûte que coûte on va y arriver ». Les cérémonies d'ouverture de la permanence du CNL ont vu la participation des représentants des corps diplomatiques et consulaires européens accrédités à Bujumbura, tel que l'ambassadeur de France, de Belgique, d'Allemagne, de l'Union Européenne et le représentant de la Suisse. Etaient également présents les représentants de CNDD-FDD, du FRODEBU et des représentants de l'UPRONA de Charles NDITIJE.

..... /

2.3. Du point de vue judiciaire

Au cours du mois de mars 2019, les cas de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers, des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à la base.

1- En date du 2 mars 2019, sur la colline et zone Mihigo, commune Busiga, province Ngozi, 23 personnes, adeptes d'une secte d'Eusebie NGENDAKUMANA ont été arrêtées et conduites au cachot de la zone Mihigo par des agents du SNR et des policiers. Selon des sources sur place, cette arrestation a eu lieu alors qu'ils étaient dans la fête de levée de deuil définitive de 2 fidèles tués en RDC et dont les cérémonies venaient d'être suspendues par Tharcisse BIVUGIRE, chef de zone Mihigo. Selon les mêmes sources, la veille, 9 autres personnes avaient été arrêtées et dépouillées de leurs biens en cours de route en commune Nyamurenza par des Imbonerakure lorsqu'elles se rendaient à la même fête. Par après, en date du 4 mars 2019, elles ont été conduites au cachot de la commune Nyamurenza avant d'être transférées en même temps que les 23 autres adeptes détenus au cachot de la zone Mihigo à la prison de Ngozi, excepté 3 mineurs, Les victimes sont originaires des communes Busiga et Nyamurenza de la province Ngozi ainsi que de Ntega de la province Kirundo.

2- En date du 3 mars 2019, dans un bistrot situé sur la colline Muzumure, commune Rango, province Kayanza, Gérard HATUNGIMANA, membre du CNL, originaire de la colline Nyabigoyi, zone Gaheta, de la même commune, a été arrêté et détenu au cachot communal par le prénommé Aimable et Ngeze, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir dit que le parti d'Agathon RWASA a été agréé.

3- En date du 6 mars 2019 soir, en commune Gihanga, province Bubanza, Marc NSAVYIMANA, représentant communal du parti politique CNL et Edouard NKUNZIMANA, Directeur du lycée communal de Gihanga au village V et en même temps membre dudit parti, ont été arrêtés par des policiers qui les ont détenus au cachot de la brigade de Gihanga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir tenu une réunion clandestine ; chose qu'ils n'ont cessé de nier.

4- En date du 8 mars 2019, Marie Thérèse NTANGERE, enseignante à l'ECOFO Gasenyi I, résidant au quartier Gasenyi, chef-lieu de la commune et province Muyinga, a été arrêtée et détenue au commissariat provincial de Muyinga par un OPJ connu sous le sobriquet de Rucenga. Elle a été accusée d'imputation dommageable. Selon des sources sur place, c'est sur base des accusations d'un nommé Kabura et d'un prénommé Bosco, tous officiers de police à Muyinga que la dame a été arrêtée. Selon les mêmes sources, elle a été libérée, le soir du même jour, par le procureur de la République. Elle a été réarrêtée, le matin du 9 mars 2019, à son domicile, par les deux officiers de police, et l'ont conduite au cachot du commissariat provincial de police de Muyinga.

5- Dans la nuit du 8 mars 2019, sur la colline Gerangabo, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, 12 membres du parti CNL ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été accusées de détention illégale d'armes.

Selon les mêmes sources, elles ont été conduites au cachot du commissariat provincial de la police à Gitega après une fouille perquisition opérée chez elles. Dans ces fouilles et perquisitions, aucun objet compromettant n'a été saisi.

6- En date du 10 mars 2019 matin, 17 militants du parti politique CNL à bord d'un véhicule de type « Hiace » ont été interceptés en commune Matana, province Bururi alors qu'ils se rendaient à Bujumbura dans les cérémonies d'ouverture de la permanence nationale et de lancement officiel des activités dudit parti. Selon des sources sur place, ces personnes ont été conduites et détenues au commissariat communal de la police à Gitandu. Selon les mêmes sources, elles ont été arrêtées pour des raisons politiques et elles ont été libérées le même jour après les cérémonies dudit parti.

7- En date du 10 mars 2019, sur la route Bukemba-Rutana, 17 membres du parti politique CNL ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du poste de police de Bukemba. Selon des sources sur place, ces personnes allaient participer aux cérémonies d'ouverture de la permanence nationale et de lancement officiel des activités dudit parti. Selon les mêmes sources, elles ont été libérées le même jour.

8- En date du 11 mars 2019, trois membres du parti CNL à savoir Marc NSAVYIMANA et les prénommés Basile et Edouard ont été arrêtés par des Imbonerakure accompagnés de policiers quand ils prenaient un verre dans un bistrot en commune Gihanga, province Bubanza. Ils ont directement été conduits au cachot du commissariat communal. Ils étaient accusés de tenir une réunion non autorisée. Les responsables de leur parti ont directement demandé que ces intimidations cessent.

9- En date du 12 mars 2019 vers 16 heures, au parquet Kirundo, 8 élèves dont Belyse IRADUKUNDA, de l'ECOFO Akamuri, du centre urbain de la commune et province Kirundo ont été arrêtés par le responsable provincial du SNR, prénommé Olivier et le procureur de la République en province Kirundo, Gérard NIYOKINDI. Selon des sources sur place, ces écoliers ont été conduits au cachot du parquet de Kirundo et ils étaient accusés de gribouillage de la photo du Président Pierre NKURUNZIZA dans leur manuel scolaire. Selon les mêmes sources, deux d'entre eux ont été relaxés parce que l'un était parmi ceux qui ont livré ces élèves tandis que l'autre est le fils d'un membre influent du parti CNDD-FDD. En outre, trois des six filles détenues ont été relaxées, le 15 mars 2019 après une audience organisée la veille au TGI Kirundo.

10- En date 15 mars 2019 matin, sur la colline Nyamarobe, zone Bugina, commune Kiremba, province Ngozi, 4 membres du parti politique CNL dont Jean Bosco HATUNGIMANA, Marc BAGENZI et Constantin MINANI ont été arrêtée par des policiers et conduits au cachot de la commune Kiremba. Selon des sources sur place, avant leur interpellation, des Imbonerakure de cette colline avaient encerclé leurs maisons toute la nuit. Selon les mêmes sources, des policiers ont dit à la population de la localité qui demandait le motif de ces arrestations que ces personnes avaient organisé des réunions illégales.

11- En date du 16 mars 2019 matin, 72 personnes ont été arrêtées par des policiers sous le commandement du commissaire Guillaume MAGORWA lors d'une fouille perquisition en zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, des policiers qui faisaient des contrôles des cahiers de ménages et des CNI avaient bloqué toutes les avenues situées entre l'avenue des Forces Armées, dite Kurya Kanyoni et la route séparant Cibitoke et Mutakura et personne ne pouvait entrer ni sortir jusqu'à 10 heures. Selon les mêmes sources, la libération de ces personnes qui avaient été arrêtées a été conditionnée par un paiement de 10.000 FBU par personne ; somme qui devrait être versée au compte de la Mairie de Bujumbura.

12- En date du 18 mars 2019, entre 5 heures et 7 heures du matin, entre la 60^{ème} et la 70^{ème} parcelle de la 8^{ème} et 9^{ème} avenue du quartier et zone Cibitoke, commune Ntampangwa, Bujumbura Mairie, des policiers et militaires ont arrêté 5 personnes pendant une fouille et perquisition. Selon des sources sur place, ces personnes étaient inscrites dans les cahiers de ménage mais il n’y avait pas de cachet de la zone à côté de leurs noms. Selon les mêmes sources, elles ont été relaxées moyennant le paiement d’une somme de 10.000 FBU chacune, versée au compte de la Mairie.

13- En date du 19 mars 2019, Julias NKURIKIYE et Omar BUREGEYA, membres du parti Sahwanya FRODEBU, natifs respectivement des collines Cunamwe et Mahembe de la zone Gitaba, commune et province Makamba ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, le premier a été arrêté le soir du 19 mars 2019 par des policiers de la position de Murenge accompagnés par des Imbonerakure avant d’être conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba tandis que le deuxième a été interpellé vers la nuit et a passé la nuit du 19 au 20 mars 2019, au cachot de la position de la police à Murenge, cachot jugé illégal. Les deux ont été détenus au cachot du commissariat communal de police à Makamba pour des raisons d’enquête. Les victimes étaient accusées d’avoir battu des Imbonerakure qui les écoutaient quand elles tenaient une réunion de leur parti politique.

14- En date du 22 mars 2019, des agents de la police ont arrêté Bosco NYANDWI sur la colline Murenge, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge. Il s’agit d’un représentant provincial de la jeunesse du nouveau parti d’opposition CNL du député RWASA. Des témoins rapportent que l’ordre de l’arrestation émane du secrétaire provincial du parti au pouvoir. Aucun mandat d’arrêt n’a été émis.

15- En date du 22 mars 2019, sur la colline Murenge, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge, Jean Bosco NYANDWI, représentant provincial des jeunes du parti politique CNL a été arrêté et détenu au cachot de Rumonge par des policiers en complicité avec Diomède NIYONSABA, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ce dernier l’a accusé de tenir des réunions illégales. Selon les mêmes sources, cette arrestation est liée à des motifs politiques visant à intimider les membres du parti CNL en les empêchant de recruter des nouveaux adhérents.

16- Dans l’après – midi du 24 mars 2019, sur la colline Mushonge, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, Etienne MIBURO alias Nkorokoro, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot de cette commune par des Imbonerakure dirigés par Dismas MUNEZERO alias Barengayabo. Selon des sources sur place, la victime venait des travaux champêtres et a croisé ces Imbonerakure en activités sportives. Comme ils le connaissaient comme membre du parti CNL, ils l’ont directement arrêté et emmené au cachot expliquant aux policiers responsables de ce cachot que la victime leur a lancé des injures.

17- En date du 25 mars 2019, sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, le nommé N., âgé de 28 ans, photographe, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par Alexandre NDAMAMA, Commissaire communal de police. Selon des sources sur place, il était accusé d’espionnage pour le compte de l’ennemi du pays, et son téléphone ainsi que son appareil photo ont été confisqués. Selon les mêmes sources, l’inculpé était en train de prendre des images avec son téléphone lorsque des policiers battaient un homme qu’ils accusaient d’avoir battu sa femme. En date du 30 mars 2019, la victime a été conduite au bureau dudit commissaire où elle a été menacée d’être tuée par ledit commissaire et le surnommé Nono, responsable provincial du SNR en lui disant : « tu seras transféré dans un lieu qui convient aux criminels à moins que tu nous donne une

somme de 500,000 FBU ». Elle a dû vendre son téléphone et son appareil-photo sur place à 200,000 FBU, une somme qu'elle a vite donnée au commissaire et à Nono qui l'ont alors libérée.

18- Dans la nuit du 26 mars 2019, au quartier Nyabututsi, commune et province Gitega, Adrien NZOYIHERA, membre du comité provincial du parti CNL en province Gitega, a été arrêté par des policiers et des Imbonerakure au moment où il étanchait sa soif dans un bistrot de la localité communément appelé "plage", dans la ville de Gitega. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la police à Gitega. Le mobile de son arrestation n'a pas été révélé.

19- En date du 26 mars 2019, les prénommés Jacqueline et Joachim, habitants de la colline Bupfunda et Béline, une rwandaise ont été arrêtées et conduits au cachot de la commune Rutegama par l'administratrice de la commune Rutegama en province Muramvya. Selon des sources sur place, Jacqueline et Béline ont été accusées de troubler l'ordre public. La veille, vers 23 heures, ces 2 femmes avaient alerté la police qu'un groupe de bandits à main armée venait de leur voler un téléphone portable. Selon les mêmes sources, en date du 27 mars 2019, un ami de Béline, la rwandaise s'est présentée au cachot de la commune pour demander la raison de leur incarcération et a été aussi arrêté sans explication. Ils ont été, tous trois, embarqués par le procureur dans la soirée à la prison centrale de Muramvya.

20- Dans la soirée du 27 mars 2019, Melchiade HATANGIMANA, représentant des jeunes du parti CNL en zone Minago, commune et province Rumonge a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, il était accusé de tenir des réunions clandestines du parti ; chose qu'il n'a cessé de nier. Il a été conduit au cachot de la police à Rumonge. Selon les mêmes sources, ces policiers étaient accompagnés par les Imbonerakure.

21- En date du 30 mars 2019, vers 16 heures, sur la colline village II, au centre de la commune Gihanga, province Bubanza, 3 membres du parti CNL qui sont Sylvain NDAYAHOZE, Pascasie KEZIMANA et Ezéchiel MAHORO ont été arrêtés par la police en collaboration avec des Imbonerakure et détenus dans le cachot de la brigade de Gihanga. Selon des sources sur place, ces membres du CNL étaient dans un cabaret appartenant à un prénommé Dismas en train de partager un verre. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir organisé une réunion clandestine.

2.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Dans la matinée du 14 mars 2019, dans la réserve naturelle de Murehe, colline Gatete, commune Busoni (à la frontière entre le Rwanda et le Burundi), le nommé NDARURINZE, âgé d'environ 45 ans, a été trouvé agonisant par des Imbonerakure conduits par NGENDANDUMWE, chef des Imbonerakure appelés "mixtes" assurant la surveillance de la frontière burundo-rwandaise. Selon des sources sur place, son cou présentait des traces de corde. La victime a été amenée au bureau de la PAFE par des Imbonerakure qui se sont mis à insulter des militaires du Rwanda les accusant d'avoir tabassé NDARURINZE. Par après, ces Imbonerakure ont transporté la victime à bord d'une ambulance à l'hôpital Kirundo pour des soins sous leur surveillance. En date du 23 mars 2019, la victime a été enlevée de cet hôpital et conduite vers une destination inconnue.

2- En date du 13 mars 2019, sur la colline Gatere, commune Busoni, province Kirundo, Asmani MISAGO, âgé de 42 ans, membre du parti politique CNL, a été arrêté par le responsable communal du SNR et conduit à bord d'un véhicule de type pick up vers un endroit inconnu. Selon des sources

sur place, les membres de sa famille ont cherché partout mais en vain et la raison de son arrestation n'a pas été annoncée à qui que ce soit.

3- En date du 17 mars 2019, sur la colline Maramvya, commune Makebukoko, province Gitega, Thérence BARANYIMBA, âgé de 37 ans, membre du parti CNL, a été enlevé par Jovin CISHAHAYO, chef du SNR en province Gitega accompagné des policiers et des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Thérence BARANYIMBA a d'abord été enfermé dans la maison de Jovin située sur la colline Songa avant d'être ensuite emmené dans un endroit inconnu. Il a été accusé de posséder une arme à feu alors qu'ils n'ont rien trouvé quand ils ont opéré une fouille perquisition dans son ménage.

Bref, au moins 189 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins et au SNR. De plus, au moins 3 personnes ont été enlevées et portées disparues tout au long du mois de mars 2019.

2.4. Du point de vue social.

2.4.1. Des atteintes aux libertés publiques.

En date du 29 mars 2019, le Conseil National de la Communication (CNC) a prolongé les sanctions qui touchent les radios BBC et VOA depuis mai 2018. La chaîne américaine a été déclarée suspendue « jusqu'à nouvel ordre ». Pour la BBC, la sanction est plus lourde; elle voit son autorisation d'exploitation retirée. La BBC est accusée de ne pas avoir respecté sa précédente suspension avec diffusion d'un documentaire qualifié par les autorités burundais de « calomnieux » et « écrasant » pour le pays. En ce qui concerne VOA, le CNC lui reproche d'avoir maintenu au sein de sa rédaction, Patrick NDUWIMANA, visé par un mandat d'arrêt international émis par le Burundi pour des violences intervenues avant le putsch manqué de mai 2015

2.4.2. De la pénurie de carburant.

Depuis le 28 mars 2019, la pénurie du carburant du type gasoil s'est fait encore remarquer dans différentes stations service de la Mairie de Bujumbura. Les conducteurs de véhicules qui utilisent ce type de carburant disent être obligés de s'approvisionner à des prix exorbitants au marché noir. Les propriétaires des véhicules de transport en commun n'ont cessé de grogner d'autant plus que ce type de carburant est utilisé par les véhicules de transport des produits commerciaux et l'achat de ce carburant sur le marché noir signifie travailler à perte. Notons que, dans notre pays, le manque de carburant est un phénomène répétitif et, des fois, ce sont des spéculations des vendeurs pour décrocher une hausse du prix à la pompe.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

3.1. Présentation générale

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées dans plusieurs localités du pays au cours du mois de mars 2019. Des corps sans vie ont surtout été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

Les cas de justice populaire et de vendetta ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans être inquiétés.

Voici certains cas :

1-En date du 1^{er} mars 2019, Bruno SIMBAVIMBERE alias Mema, compositeur, ancien batteur de l'orchestre national « AMABANO » et président de l'Amicale des Musiciens Burundais, a succombé à ses blessures à l'hôpital Roi Khaled situé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ce musicien avait été attaqué et blessé au niveau de la tête par des personnes non identifiées armées de machettes lorsqu'il rentrait chez lui au quartier Kibenga de la zone Kinindo dans la Mairie de Bujumbura, dans la nuit du 22 février 2019 et dès lors, il était dans le coma.

2-En date du 1^{er} mars 2019, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 4 corps sans vie ligotés ont été retrouvés par des garde-forestiers de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, le chef de zone Butahana a ordonné l'enterrement immédiat de ces corps sans une enquête qui devrait permettre d'identifier les circonstances et le auteurs.

3-Dans la nuit du 2 mars 2019, vers 22 heures, dans un bistrot appelé « chez Bingo », sur la colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, 6 personnes ont été tuées par un policier, APC Léopold NIZIGIYIMANA. Selon des sources sur place, ce policier a fusillé 3 civils et 1 policier qui sont morts sur le champ tandis que 2 autres personnes ont succombé de leurs blessures à l'hôpital du MSF de Kigobe à Bujumbura. Les mêmes sources ont indiqué que 4 personnes ont été également blessées. D'après la police, l'auteur du crime a été appréhendé. Le porte-parole de la police a indiqué que ledit auteur était en état d'ivresse et devrait être jugé en procès de flagrante.



Les corps de certaines des personnes tuées fusillées par le policier, APC Léopold NIZIGIYIMANA

4-En date du 4 mars 2019, très tôt le matin, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, le nommé KABURA, cultivateur, originaire de la colline Bubanga,

zone Kayero, commune Mpinga-Kayove, a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, cet homme était parti la veille pour travailler dans un champ. Il a été tué par des personnes non identifiées au moment où il sortait pour se soulager. Selon les mêmes sources, cette victime n'avait aucune trace d'agression visible sur son corps.

5-Dans la matinée du 5 mars 2019, sur la colline Gisoro, au chef-lieu de la commune et province Kayanza, un corps sans vie du nommé BUKURU, âgé d'environ 35 ans, originaire de la colline Nyamiyogoro, commune Muruta, province Kayanza, a été retrouvé sur son lieu de travail. Selon des sources sur place, BUKURU était veilleur au CDS appelé « Sainte Izidora ». Selon les mêmes sources, les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

6-En date du 5 mars 2019 matin, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 2 corps ont été découverts sans vie par des orpailleurs. Selon des sources locales, un seul des 2 corps a été identifié. La victime serait native de la colline de Mirempera, zone de Ruhororo de ladite commune. Selon des sources sur place, les auteurs du crime seraient des Imbonerakure en patrouille durant la nuit dans la réserve naturelle de la Kibira.

7-En date du 6 mars 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Nyembuye, zone Muzye, commune Giharo, province Rutana. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré par la population de la localité sur ordre du chef de zone Muzye et les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

8-En date du 7 mars 2019, deux corps sans vie dont les victimes n'ont pas été identifiés ont été retrouvés dans la rivière Kanyaru, sur la colline Nyabikenke, commune Nyamurenza, province Ngozi. Selon des sources sur place, ils étaient décapités. Les mêmes sources ont indiqué que les victimes auraient été arrêtées par des Imbonerakure qui les accusaient d'aller au Rwanda.

9-En date du 8 mars 2019, au CDS Rusarasi, commune Busoni, province Kirundo, Gervais BUKURU, membre du parti CNDD-FDD, frère de Shitsi, chef de colline Kagege, a succombé à ses blessures lui infligées par le nommé MURENGERANTWARI, époux de la représentante du parti CNDD-FDD de ladite colline. Selon des sources sur place, en date du 2 mars 2019, Gervais BUKURU avait été battu par MURENGERANTWARI l'accusant de voler un régime de banane. Selon les mêmes sources, MURENGERANTWARI a été arrêté par la police et détenu au cachot communal de Busoni, en date du 10 mars 2019.

10-En date du 9 mars 2019, dans la brousse de la colline Matana, zone et commune Matana, province Bururi, un corps sans vie d'un bébé en décomposition a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré par l'administration communale le même jour et les circonstances de la mort de cet enfant restent inconnues.

11-En date du 11 mars 2019 matin, un corps sans vie d'un homme décapité a été retrouvé dans la vallée séparant les collines Nyamugari et Kigufi, en commune Gishubi, province Gitega. Selon des sources sur place, les présumés auteurs et le motif de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

12-En date du 11 mars 2019, Sylvestre KABIRIGI a été retrouvé sans vie dans la brousse sur la sous-colline Gikonko, colline Kigusu, zone, commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, la victime présentait des traumatismes au niveau de la tête.

Pour cela, les mêmes sources ont pensé qu'il aurait été tué par des personnes non identifiées à coup de gourdins quand il rentrait chez lui en provenance d'un cabaret.

13-En date du 13 mars 2019 vers 17 heures, Collette NIBOGORA, âgée de 56 ans, de la colline Kizi, commune Rusaka, province Mwaro, a été retrouvé sans vie dans la rivière Kayokwe par la population de la localité. Selon des sources sur place, les circonstances et les auteurs de sa mort n'ont pas été identifiés.

14-En date du 13 mars 2019, Elvis NKUNZIMANA, motard, a été découvert enterré dans un ravin sur la colline Kizigiro, entre les communes Mbuye et Bukeye en province Muramvya. Les présumés auteurs du meurtre à savoir Claude MANIRAKIZA et Valentin BIGIRIMANA ont été arrêtés sur la colline Kivogero. Ce motard avait été porté disparu le 8 mars. Sa moto qui avait été volée, a été saisie au domicile de Claude MANIRAKIZA. L'administration communale a indiqué que le corps du défunt a été déterré puis conduit à la morgue de l'hôpital de Muramvya afin que les membres de sa famille puissent organiser un enterrement décent.

15-En date du 14 mars 2019 vers 8 heures, un corps sans vie d'une personne non identifiée et en état de décomposition a été retrouvé sur la colline Gahwazi I, commune Mpanda, province Bubanza. Des sources sur place ont indiqué que ce cadavre a été enterré par la population des environs et des agents secouristes de la Croix Rouge sur l'ordre de l'administration communale.

16-En date du 15 mars 2019 vers 6 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur les rives de la rivière Kaburantwa, sur la colline Butara, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'administrateur et le chef de poste de police de Bukinanyana ont fait enterrer ce cadavre vers 10 heures, le même jour avant que des enquêtes soient faites pour identifier la personne défunte et les circonstances de sa mort.

17-En date du 15 mars 2019, dans le quartier Ruziba, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, la prénommée Rose a été tuée par une personne non identifiée. Selon une source locale, l'auteur du crime a pris le large après le forfait.

18-En date du 15 mars 2019 soir, trois corps sa vie non identifiés ont été retrouvés sur la colline Buhembe, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Ils ont été découverts sans vie, ligotés et en état de décomposition par la population. Selon des sources locales, le chef de zone Ndora accompagné par des Imbonerakure a demandé à l'administrateur communal d'enterrer ces corps pour qu'ils ne contaminent pas les habitants.

19-Dans la nuit du 15 au 16 mars 2019, dans le quartier Karera 2, commune et province Gitega, Claude IRANKUNDA, étudiant en 2^{ème} candidature à l'Université Polytechnique de Gitega a été tué à coups de lance par un groupe de bandits. Selon une source locale, ce jeune homme a tenté d'empêcher les bandits de voler et a reçu des coups de lance. Il a succombé à ses blessures à son arrivée à l'hôpital régional de Gitega.

20-En date du 17 mars 2019, vers 20 heures, sur la colline, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, un jeune homme appelé Bob Marley, âgé de 18 ans, de la composante Twa, originaire de la colline Ramba de la même zone et commune, a été tué à coups de bâtons, de pierres et de pieds par un groupe de Twa dirigés par le nommé NSABIMANA, âgé de 23 ans, originaire de la colline

Gihogazi de la même commune. Selon des sources sur place, des Twa dont NSABIMANA qui partageaient la bière près du marché de Gihogazi se sont disputés et se sont battus tuant un d'entre eux. Le corps a été transporté vers la morgue du CDS Gihogazi et NSABIMANA, présumé assassin, a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Gihogazi tandis que les co-accusés étaient en cavale.

21-En date du 18 mars 2019, sur la colline Gihinga, commune Vyanda, province Bururi, le prénommé Aristide a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par ses frères qui l'accusaient de vol.

22-En date du 18 mars 2019, vers 20 heures, au quartier Runanira, zone Kirundo centre, commune et province Kirundo, Privat NSHIMIRIMANA, enseignant âgé de 43 ans, a été battu à mort par Bonite BAYUBAHE, âgé de 35 ans, lui aussi enseignant, à l'aide d'un métal quand ils étaient dans un bistrot. Selon des sources sur place, Privat NSHIMIRIMANA a rendu son âme au moment où il était évacué à l'hôpital de Kirundo. Selon les mêmes sources, le criminel a été arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat communal de Kirundo.

23-En date du 19 mars 2019, le corps sans vie de NTACONAYIGIZE Philbert a été retrouvé sur la sous-colline Rwinyana, colline, commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, les mobiles de son assassinat sont des conflits fonciers entre la victime et son frère NTACONAYIGIZE Jean. Ce dernier et son fils ont directement été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de Cankuzo pour des enquêtes.

24-En date du 19 mars 2019, vers 3 heures du matin, sur la colline Mutara, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, 2 policiers à savoir, l'APC Jean SIMBAGOYE, matricule APN01806 et l'AP2 Léonard NSHIMIRIMANA, matricule APN 20510, ont été tués par des personnes armées de fusils et qui n'ont pas été identifiées. Selon des sources sur places, ces policiers étaient en patrouille près de la rivière Muzazi séparant les communes Rugazi de la province Bubanza et Mutimbuzi de la province Bujumbura Rurale. Selon les mêmes sources, les criminels ont également emporté les tenues et deux fusils de type kalachnikov AK 47 de ces policiers. Suite à cette tuerie, 5 personnes dont une femme ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

25-En date du 19 mars 2019 matin, dans la rivière Rusizi, sur la colline Murambi, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps sans vie de personnes non identifiées ont été découverts en état de décomposition par des cultivateurs. Selon des sources locales, ces derniers ont été alertés par une odeur nauséabonde tout près de leur champ. Ils ont aussitôt alerté les forces de l'ordre. Ils ont soupçonné que ces personnes auraient été tuées ailleurs puis jetées dans la rivière.

26-Le soir du 19 mars 2019, deux corps sans vie ligotés, l'un de Germain NTAHIMPERA et l'autre de Janvier NAHIMANA, ont été découverts dans la rivière Kaburantwa, à la 6^{ème} transversale, en commune Buganda, province Cibitoke, en état de décomposition. Selon des sources sur place, ces victimes sont originaires de la colline Nyabubuye, zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke.

Selon les mêmes sources, Emmanuel BIGIRIMANA, Administrateur de la commune Buganda a ordonné l'enterrement immédiat de ces cadavres arguant qu'ils pourraient contaminer les habitants.

27-Dans la nuit du 19 mars 2019, dans le quartier Kibenga rural, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, Emmanuel NIYONZIMA a été tué fusillé par les policiers en patrouille nocturne. Selon le porte-parole de la police, Pierre NKURIKIYE, la victime était parmi les bandits armés de machettes qui circulent pendant la nuit.

28-Le matin du 20 mars 2019, dans la localité appelée Kuwinkona, sur la sous-colline Kagirigiri, colline Kajeke, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, le corps sans vie en décomposition d'un homme appelé Rémy BUCUMI, âgé de 50 ans, a été découvert près de la rivière Kajeke. Selon des sources sur place, ses membres inférieurs et supérieurs étaient amputés et emportés. Les mêmes sources ont indiqué que BUCUMI avait été enlevé le 15 mars 2019 dans son champ de colocases par des inconnus à Kagirigiri. Ce cadavre a été enterré, le même jour, à 13 heures, par un secouriste de la Croix Rouge, branche de Bubanza en collaboration avec la police de la protection civile et les chefs de colline Kajeke et de zone Buvyuko en l'absence de la famille de la victime.

29-Dans la nuit du 20 au 21 mars 2019, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de RUGOMOKA, âgé d'environ 50 ans, de la sous-colline Rwinyana, colline, commune et province Cankuzo, a été retrouvé décapité à son domicile par des gens non identifiés qui ont emporté sa tête. Selon des sources sur place, cet homme était un malade mental et vivait seul. Le corps du défunt a été enterré le lendemain dans le cimetière de la colline Nyakerera par les siens mais ils n'ont pas retrouvé la tête de la victime.

30-En date du 22 mars 2019, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé aux alentours du camp de réfugié Musasa, commune Kiremba, province Ngozi. Selon des sources sur place, la victime avaient été amputées de ses mains.

31-En date du 23 mars 2019, vers 23 heures, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, André NDEREYIMANA, membre du parti CNL a été tué à coups de bâton, à son domicile, par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il était en mauvais termes avec des Imbonerakure de la localité et il avait refusé de contribuer pour le parti CNDD-FDD.

32-Dans la nuit du 23 mars 2019, sur la sous-colline Sagara, colline Mubaragaza, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, 2 personnes ont été tuées. Selon des sources sur place, il s'agit de Goreth MPAWENIMANA, une fille enceinte, âgée de 17 ans, qui a été poignardée par Eric NIBIMPA, âgé de 20 ans, auteur de cette grossesse, membre du CNDD-FDD. Ce dernier a, par après, été lynché par la population de la localité qui était en colère. Selon les mêmes sources, la police est intervenue après le double assassinat et a transporté les 2 corps vers le centre de santé de Sagara. Les pères de ces deux victimes ont été arrêtés par la police et détenus au cachot communal de Mutumba pour des raisons d'enquête.

33-En date du 23 mars 2019, la nommée BAYIZERE a été tuée par des personnes non identifiées et son corps a été découvert sur la colline Karera, zone Shanga, commune Musongati province Rutana. Des témoins rapportent que la victime a reçu plusieurs coups de gourdins. La police n'a fait aucune enquête pour identifier les auteurs.

34-Dans la matinée du 24 mars 2019, le corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été découvert dans la rivière Nyabagere, quartier Gituro, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

35-En date du 24 mars 2019 vers 19 heures, sur la colline Sigu, zone Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, dans un bar chez « Wagisarama », un Imbonerakure appelé TOYI Augustin a tué Aimable NDAYIZEYE alias Mambo, membre du parti CNL. Selon des sources sur place, le meurtrier a été arrêté par la police.

36-En date du 24 mars 2019, le corps sans vie d'une femme surnommée Pili, résidant en zone Buterere, a été retrouvé dans la rivière Nyabagere, côté Gituro, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime a été étranglée et une partie de son corps était emballée dans une moustiquaire. Selon les mêmes sources cette dame était enceinte.



Le corps sans vie de la surnommée Pili.

37-En date du 25 mars 2019 vers 6 heures du matin, sur la colline Ramba, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, un corps sans vie de Pierre NTAKIRIVUZE, âgé de 60 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un fossé situé derrière sa maison. Selon des sources sur place, le corps n'avait pas de traces particulières ni de blessures. Les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

38-En date du 25 mars 2019, vers 7 heures, sur la colline Kibaya, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, le corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rivière Nderama par des cultivateurs. Selon les traces que son corps présentait, cette dame a été tuée par machette. Les sources sur place ont indiqué que ce corps a été vu par des gens qui allaient travailler dans les champs et qui par la suite, ont alerté l'administrateur communal. Les circonstances et les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

39-En date du 25 mars 2019, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Francine NDARUFATIYE, cultivatrice, âgée de 48 ans, a été tuée par son mari. Selon des sources sur place, cet homme avait même mutilé les testicules de ses deux garçons à leur naissance, l'un d'entre eux avait succombé à cette mutilation tandis que celui qui a survécu est âgé de 8 ans. L'homme a été arrêté par des policiers et détenu au cachot de la police de Giharo.

40-En date du 25 mars 2019, vers 12 heures, sur la sous-colline Kabanga, colline Gitanga, zone et commune Gisagara, province Cankuzo, la prénommée Marcelline, âgée d'une soixantaine d'années a été lynchée par ses voisins. Ces derniers l'ont accusée de sorcellerie. Beaucoup de personnes de cette localité ont été arrêtées par des policiers pour des raisons d'enquête.

41-Dans la matinée du 26 mars 2019, un corps sans vie d'Innocent IRUMVA, pêcheur, âgé de 18 ans, a été retrouvé au quartier Kanyenkoko, au centre de la commune et province Rumonge. Les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

42-En date du 26 mars 2019, vers 14 heures, sur la colline Bunywana, zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga et plus précisément dans le parc national de la Ruvubu, le corps sans vie de la septuagénaire nommée NDENGAYABO, originaire de la colline Muramba, commune Buhinyuza, a été retrouvé en état de décomposition. Selon des sources sur place, ce corps a été

découvert par des personnes qui ramassaient du bois. Selon les mêmes sources, la femme avait disparu, il y avait 2 semaines et les circonstances de sa mort n'ont pas été connues. La police de la protection civile a récupéré le cadavre et a procédé à l'inhumation en date du 27 mars 2019.

43-En date du 26 mars 2019, sur la colline Karera, zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, une femme nommée BAYIZERE, résidant sur la colline Karera, a été retrouvée morte dans sa maison. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces montrant qu'elle a été tuée à l'aide des coups de bâton. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure de la localité qui accusaient la victime de sorcellerie sont les présumés auteurs de cet assassinat.

44-Dans la nuit du 29 au 30 Mars 2019, sur la colline Gitanga, commune et province Bubanza, NDAGIJIMANA Jean-Paul a été tué chez lui par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, le constat est que cet homme a été tué à coups de couteau car il avait beaucoup de blessures sur la tête. Il aurait été accusé de sorcellerie. Le lendemain matin, deux présumés auteurs du meurtre ont été arrêtés par la police. Des sources locales ont indiqué que ces bourreaux seraient des Imbonerakure.

45-En date du 30 mars 2019, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Selon des sources sur place, ce corps était emballé dans un sac. Selon les mêmes sources, la victime a été enterrée au cimetière appelé « Kukagazi » dans la même zone par la population accompagnée par le chef de zone Rukaramu, Léonidas NIBIGIRA.

46-Dans l'après-midi du 30 mars 2019, dans la rivière Ruvubu, sur la colline Gasunu, commune et province Gitega, le corps d'un homme non identifié a été découvert sans vie et en état de décomposition. Selon des sources locales, la victime aurait été tuée ailleurs puis jetée dans la rivière Ruvubu. La police de la protection civile et la Croix Rouge du Burundi ont vite procédé à son enterrement.

47-Le soir du 30 mars 2019, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, au bord du lac Tanganyika, au niveau de la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ce corps a directement été enterré au bord du lac par la population sur l'ordre des autorités locales et sans identifier les auteurs et les circonstances de sa mort.

48-Dans la nuit du 30 mars 2019, vers 23 heures, sur la colline Gitanga, zone Muramba, commune et province Bubanza, Paul NDAGIJIMANA, âgé de 68 ans, a été tué dans sa maison par des personnes non identifiées armées de couteaux et de houes qui se sont introduites dans sa maison. Selon de sources sur place, 2 personnes suspectées du nom de Lioné CIZA et Zachée BUKURU ont été arrêtées et détenues dans le cachot du poste de police de Bubanza pour des raisons d'enquête.

Bref, au moins 64 personnes ont été tuées et 31 autres ont été blessées tout au long du mois de mars 2019 comme le montre le tableau ci – dessous.

Notons que la majorité des personnes blessées ont été tabassées par des Imbonerakure et sont des membres du parti CNL d'Agathon RWASA. De même, la plupart des auteurs des assassinats et des traitements inhumains, cruels et dégradants sont des civils dont la majeure partie est constituée par des Imbonerakure.

3.2. De la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs : tableau synthèse.

<i>Catégories d'auteurs Localité</i>	<i>Militaires</i>		<i>Policiers</i>		<i>Civils</i>		<i>Groupes armés</i>		<i>Non Identifiés</i>		<i>Total</i>	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	2	1	0	0	0	3	0	4	2
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	5	0
Bujumbura Rurale	0	0	6	4	0	0	2	0	1	0	9	4
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Cibitoke	0	0	0	1	2	3	0	0	13	0	15	4
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1	3	2
Karusi	0	0	0	0	3	3	0	0	1	0	4	3
Kayanza	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	2
Kirundo	0	0	0	3	3	1	0	0	0	1	3	5
Makamba	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	2	7	0	0	1	0	3	7
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Rutana	0	0	0	0	2	0	0	1	3	0	5	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	7	11	18	17	2	1	37	2	64	31

IV. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de mars 2019, au moins 26 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés à travers différentes localités du pays.

Quant aux victimes, comme évoqué plus haut, ils sont surtout des membres des partis de l'opposition surtout le CNL d'Agathon RWASA récemment agréé ainsi que toutes autres personnes présumés collaborer avec « les rebelles » ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au vu et au su du public, de jour ou de nuit et cela, presque quotidiennement par les Imbonerakure, au ssi bien au SNR que dans des cachots clandestins.

Voici quelques cas emblématiques :

1- En date du 3 mars 2019, sur la colline Ruhehe, commune Bugabira, province Kirundo, 3 Imbonerakure (MIBURO, Emmanuel, NDUWAYO) et la nommée MUKAMANA, de la composante sociale Twa, ont été arrêtés et torturés par des policiers basés à la position policière de Ruhehe et au cachot communal de la police. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées du vol d'un fusil d'un policier qui l'avait laissé chez son amante. Selon les mêmes sources, le fusil avait été récupéré et caché par un Imbonerakure surnommé Sinope à Kiyonza, tout près du lac Cohoha. Le fusil a été par après remis à la police.

2- En date du 4 mars 2019, au centre-ville de la commune et province Bubanza, un prénommé Isaïe, chauffeur de taxi a été tabassé lors de son arrestation par un policier connu sous le sobriquet de Malipo, basé au commissariat de Bubanza, alors que ce chauffeur n'avait opposé aucune force. Selon des sources sur place, le chauffeur avait un conflit qui l'opposait à un Imbonerakure, prénommé Emmanuel. Ce policier avait un mandat d'amener.

3- Dans la nuit du 6 mars 2019, sur la colline Cunyu, commune Buganda, province Cibitoke, Pierre NDIKURIYO, Jonas KUBWAYO et le nommé NTIRANDEKURA, tous membres du parti politique CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure dirigés par un surnommé Ndakugarika. Selon des sources sur place, ces 3 personnes ont été réveillées vers 22 heures par des Imbonerakure qui les ont tabassées. Elles étaient accusées d'avoir tenu des réunions clandestines.

4- En date du 10 mars 2019 vers 21 heures, au quartier Ngagara, de la colline, zone et commune Ntega, province Kirundo, le nommé MINANI, résidant dudit quartier a été tabassé par le chef des Imbonerakure de ce quartier. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle et a été accusée de rentrer tard alors qu'ils ont commencé leur ronde nocturne. Selon les mêmes sources, cette personne a été conduite au CDS Ntega avant d'être transférée à l'hôpital de Kirundo tandis que le tortionnaire a été arrêté. Après avoir passé une nuit au cachot de la brigade de Ntega, il a été relaxé le lendemain.

5- En date du 17 mars 2019 vers 19 heures, au marché de Buhiga, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Jean de Dieu RWANTAMBARA, commerçant âgé de 24 ans, a été tabassé

avec un morceau de fils électriques par deux Imbonerakure à savoir Issa NIZIGIYIMANA et Sadoscar SABUKWIGURA, chauffeur. Selon des sources sur place, ces derniers se sont introduits dans la boutique de Jean de Dieu et lui ont demandé une somme de 20.000 FBU avec des injures et des intimidations lui disant qu'il ne respecte pas la mission des Imbonerakure. Ledit commerçant leur a refusé ce montant exigé et ils l'ont menacé de le chasser de ce centre en lui intimant l'ordre de fermer sa boutique. C'est à ce moment qu'ils se sont rués sur lui et lui ont infligé des sévices corporels.

6- En date du 20 mars 2019, sur la colline Nyamabere, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Chadrack NDAYIKENGURUKIYE, membre dirigeant du parti CNL a été arrêté et malmené par la police qui l'accusait d'avoir tué deux policiers, APC Jean SIMBAGOYE et AP2 Léonard NSHIMIRIMANA (*cf. Section 3.1. p 14 n°24*). Selon des sources sur place, l'inculpé a été conduit au cachot de la police de Gihanga où il a été tabassé par le commissaire provincial de police de Bubanza lors de l'interrogatoire. Selon les mêmes sources, le mobile politique est à la base de cette torture. Trois autres membres du CNL dont Alexis NZIGAMASABO habitant à Muzinda ont également été incarcérés, quelques jours après, dans la prison de Bubanza pour le même mobile.

7- En date du 21 mars 2019, sur la colline Rwandagarro, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, une femme du nom de BUKURU, âgée de 37 ans, cultivatrice, déplacée du site Nyabikere, a été tabassée par le surnommé Gewuza, âgé de 41 ans et NIYONKURU, âgé de 27 ans, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, des passants sont intervenus, l'ont secourue et l'ont conduite chez elle parce qu'elle ne pouvait plus marcher. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient d'avoir tenté de voler un régime de banane. Les fautifs n'ont pas été inquiétés.

8- Le soir du 21 mars 2019, sur la colline Gatara, zone et commune Gashikanwa, province Ngozi, Joseph BAPFEKURERA, Rémy MINANI, Cyprien SINZOTUMA, Léonce BIVUGIRE et le nommé NSHIMIRIMANA, tous membres du parti CNL ont été battus et arrêtés par des Imbonerakure dirigés par le chef de zone surnommé Mpora. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de tenir une réunion illégale. Les inculpés ont été détenus au cachot communal par ces mêmes Imbonerakure.

9- En date du 21 mars 2019, le soir, sur la colline Buhoro, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, Charles BARAHIRAJE, membre du parti CNL, a été battu par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été ensuite placé en garde à vue au cachot communal.

10- En date du 24 mars 2019, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Libère NDENZAKO, membre du CNL a été tabassé par des Imbonerakure jusqu'à vomir du sang. Ces Imbonerakure ont également chipé son téléphone portable. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'écouter des chansons de son parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée au CDS Gasenyi de la commune Rango pour des soins médicaux.

11- En date du 23 mars 2019, vers 22 heures, sur la colline Jimbi, commune et province Gitega, Pasteur NSHIMIRIMANA, âgé de 37 ans, handicapé physique à la jambe gauche et soudeur à la première avenue du quartier Swahili, commune et province Gitega et membre du CNL, a été attaqué chez lui par des Imbonerakure dirigés par Théogène NDORIMANA de la colline Butamuheba,

commune Gitega, petit frère du député prénommé Amédée, membre du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils ont défoncé la porte et les fenêtres de sa maison et l'ont battu. Selon les mêmes sources, la victime a été emmenée dans un état critique au cachot de la zone Mungwa puis transférée au commissariat provincial de police par le Commissaire surnommé « De la Chance ». Pasteur n'a pas été autorisé à se faire soigner jusqu'au 28 mars 2019.

12- En date du 25 mars 2019, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Dieudonné NIYONGABO, âgé de 26 ans, agent de la compagnie de téléphonie mobile-LUMITEL, membre du CNL, a été arrêté à son service à Buhiga. Selon des sources sur place, la victime a été emmenée dans un terrain près du bureau de la zone Buhiga où elle a été battue à coups de pieds par Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga et en même temps secrétaire communal du CNDD-FDD, aidé par Nestor BASHINGWANUBUSA, représentant communal des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, la victime a été mise au cachot de la zone Buhiga, accusée de distribuer des cartes de membre du parti CNL et d'avoir collecté des contributions pour le compte de ce parti. Elle a été relâchée le lendemain.

13- En date du 26 mars 2019, vers 21 heures, sur la colline Ryarunyinya, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Philbert BATURURIMI, membre du parti CNL, a été battu à coups de bâtons, de pieds et de poings par des Imbonerakure de cette colline dont MAJAMBERE alias Bugesera, NZIGAMASABO, BARARUSASIYE et le prénommé Mathias, dirigés par Léonard, chef de cette colline, Ézéchiél, représentant collinaire des Imbonerakure et Serges, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Taba II, de la même commune. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée sur le marché de Taba et enfermée dans un hangar de stockage des marchandises situé dans un lieu appelé « Ku Matara » qui a été aussi ceinturé pour empêcher une quelconque intervention. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient d'avoir refusé de quitter le parti d'Agathon RWASA pour adhérer au CNDD-FDD. La victime a été libérée par la population de la localité et conduite au CDS Taba I tandis que les tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

14- En date du 30 mars 2019, sur la colline Gihororo, commune Rango, province Kayanza, Barnabé KAZIRI, membre du CNL, a été tabassé jusqu'à vomir du sang lors d'une réunion collinaire de sécurité par le prénommé Aimable, représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir adhéré au parti CNL alors qu'il était un Imbonerakure. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner au CDS de la colline Gikomero de cette même commune.

V. DES CAS DE VIOL.

Les cas de viol recensés à travers différentes localités sont dus en grande partie à la non application stricte de la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.

Cela a comme conséquence des cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base.

Voici quelques cas emblématiques :

1- En date du 3 mars 2019, vers 19 heures, un prénommé Aaron, âgé d'une cinquantaine d'années, cordonnier, œuvrant au chef-lieu de la province Ruyigi, dans le quartier Sanzu II, a violé une fillette prénommée L., âgée de 10 ans, dans sa maison. Selon des sources sur place, vers 13 heures du 4 mars 2019, le violeur a été appréhendé par la police et conduit au cachot de la police de Ruyigi.

2- En date du 10 mars 2019 soir, un motocycliste, âgé d'environ 25 ans, de la colline Cimba, zone Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega, a violé C., âgée de 16 ans, élève de l'école fondamentale Nyabiraba II. Selon des sources sur place, le lendemain, le chef de colline Cimba a proposé au présumé auteur d'épouser cette fille pour ainsi étouffer l'affaire. Selon les mêmes sources, des leaders communautaires ont plaidé auprès de l'administrateur pour que le délinquant réponde de ce viol et que la jeune fille retourne à l'école.

3- En date du 11 mars 2019, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, une fille nommée N., âgée de 16 ans, originaire de la colline Bihemba, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, de la même province, a été violée dans une maison isolée et inhabitée par un conducteur de taxi-moto, surnommé Matabura, âgé de 45 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Muhweza, zone Buhinyuza, résidant au centre de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi. Selon des sources sur place, le motard transportait cette fille chez la Gouverneure de la province Karuzi, Calinie MBARUSHIMANA où elle allait travailler comme domestique. Selon les mêmes sources, cette victime a été emmenée chez ladite autorité, le matin du 12 mars 2019. Ladite fille a informé la gouverneure de son viol et cette autorité l'a directement conduite à l'hôpital de Karuzi pour des soins médicaux. A cette même date, la Gouverneure de la province Karuzi a suspendu les activités des motocyclistes du centre urbain de Karuzi pour contraindre ces derniers à dénoncer leur collègue, auteur du viol.

4- En date du 11 mars 2019, vers 22 heures, sur la colline et zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, une fillette prénommée C., âgée de 14 ans, résidant à cette même colline, a été violée par un homme de cette localité, agent de l'Institut National pour l'Environnement et de la Conservation de la Nature (INECN). Selon des sources sur place, celui-ci a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du commissariat communal. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé pour des soins médicaux.

5- En date du 14 mars 2019, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, une prénommée D., malade mentale, âgée de 34 ans, a été violée par un prénommé Gordien,

membre du CNDD-FDD, enseignant de l'ECOFO Cumba. Selon des sources sur place, la victime a été vite conduite au centre de santé de Ngoma pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, le présumé violeur a fui vers la Tanzanie.

6- En date du 17 mars 2019, A. J., une fille de 4 ans de la colline Shari/Gisovu en commune et province Bubanza a été violée par Amos MVUTSEBANKA âgé de 51ans. L'incident s'est passé chez le violeur quand il a appelé la fillette et lui a donné un bonbon avant de passer à l'acte .Le lendemain matin, la victime a été acheminée au « centre SERUKA »pour les soins tandis que le délinquant a été arrêté par la police.

7- En date du 20 mars 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Burimbi, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, quatre hommes non identifiés armés de deux pistolets ont violé une fille prénommée C., âgée de 17 ans. Selon des sources sur place, ces hommes armés ont aussi volé des minerais d'or d'une valeur de 6 millions de francs burundais chez J., père de la victime, vendeur de minerais. Selon les mêmes sources, cette victime a été transportée à l'hôpital de Masango.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – dessous montre la situation carcérale des 11 établissements pénitentiaires du Burundi et les 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi, à la fin de mars 2019.

Etablissement pénitentiaire	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nb. adultes prévenus		Nb. adultes condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décédés	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
BUBANZA		324	142	5	170	7							1	2	324.00
BURURI	250	270	113	8	132	17							1	3	108.00
GITEGA	400	1168	683	31	433	21							7	2	292.00
MPIMBA	800	4306	2083	116	2027	80					1		12	15	538.25
MURAMVYA	100	886	332	20	499	35							4	6	886.00
MUYINGA	300	507	143	15	325	24							4		169.00
NGOZI (F)	250	110		37		64		4		5			12	8	44.00
NGOZI(H)	400	1655	595		1060										413.75
RUMONGE	800	1333	383	41	884	25							9	2	166.63
RUTANA	350	440	155	12	254	19							3	2	125.71
RUYIGI	300	699	268	13	388	30							2	4	233.00
CR RUYIGI	72	62					3		59						86.11
CR RUMONGE	72	80					11		69						111.11
Totaux	4194	11840	4897	298	6172	322	14	4	128	5	0	1	55	44	282.31
			4.897+298=5.195		6.172+322=6494		14+4=18		128+5=133		0	1	55+44=99		

La population pénitentiaire est de 11.840 détenus + 99 nourrissons = 11.939

Le nombre de prévenus est de 5.195 adultes + 18 mineurs = 5.213

Le nombre de condamnés est de 6.494 adultes + 133 mineurs = 6.627

La lecture du tableau ci – dessus montre que, la situation carcérale est déplorable dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires du pays. Tous ont dépassé de loin leur capacité d'accueil sauf dans celles de Ngozi/Femmes qui reste en dessous de la capacité d'accueil. Ainsi, Muramvya a plus de 8 fois la capacité d'accueil, Mpimba, plus de 5 fois, Ngozi, plus de 4 fois et le total de la population pénitentiaire est presque 3 fois la capacité d'accueil.

Alors, il y a lieu de se demander comment tout ce monde mange – t – il, dort – t – il et comment est – t – il soigné ? Que se passerait – il si une épidémie venait d'être déclarée dans ces milieux carcéraux ? Sans doute qu'il ferait des hécatombes en peu de temps. Les responsables judiciaires de ce pays doivent faire preuve de beaucoup plus d'attention car l'irréparable pèserait lourd sur leur dos.

Si on analyse très bien, ce surpeuplement des milieux carcéraux tire origine dans de nombreux cas d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales. En effet, plusieurs personnes sont arrêtées et se voient coler de lourdes infractions parce que, tout simplement, elles sont présumées être de l'opposition pour avoir refusé d'adhérer au CNDD/FDD ou parce qu'elles n'ont pas de moyens ou ne veulent pas payer les lourdes et répétitives contributions forcées imposées par le pouvoir. Dans ce cas, ils croupissent dans les prisons pendant de longues années sans être jugées et quand ils sont jugés et acquittés, ils ne tardent pas à être à nouveau arrêtés et retournent en prisons quand ils ne sont pas lynchés par les Imbonerakure et les agents du SNR. Et cet engourdissement de la magistrature s'explique par le manque d'indépendance : les juges doivent attendre des injonctions de l'Exécutif surtout pour des dossiers sensibles. Ce sont toutes ces situations qui contribuent à gonfler les effectifs des prisons d'un mois à l'autre.

VII. CONCLUSION.

Tout au long du mois de mars 2019, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 64 personnes ont été tuées et 31 autres ont été blessées, au moins 189 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, la plus part de fois, dans des cachots clandestins, 3 personnes ont été enlevées et portées disparues. A celles - là, s'ajoutent des personnes qui ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants qui se comptent à plus de 26 personnes.

Le phénomène de cadavres, parfois même amputés de certains organes, n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les criminels. La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays sous l'incitation, des fois, des autorités locales. La plupart des personnes qui subissent ces châtiments sont celles accusées de sorcellerie. Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient menées afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens respectueux des droits humains.

Enfin, la police est garante de la sécurité dans le pays. L'inaction face aux mauvais traitements imposés à une partie de population par des concitoyens « intouchables » ne relève que de la complicité. Pour cela, elle devrait endosser la responsabilité des actes de violation des droits humains qui se commettent au quotidien dans le pays.

Fin *** Fin ***** Fin**